



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 7 du 09 juin 2020

Catégorie A+
CAPN n°3 et 4 du 07 mai 2020

Compte rendu du mouvement de promotions C2 et C3
D'inspecteurs au grade d'IDiv CN et d'IDiv CN au grade d'IDiv HC

En audioconférence du 7 mai 2020

"La sélection au choix Un jeu de dupes !"

Compte tenu de la situation sanitaire et du confinement, cette CAPN annuelle s'est déroulée en mode d'audio - conférence comme prévu par l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020. Elle a réuni les élus représentant les IDiv et, pour la 1ère fois, ceux représentant les inspecteurs. Malgré des conditions d'échanges non idéales, et en l'absence de visibilité sur la date possible d'une tenue de cette instance en mode présentiel, il paraissait important de tenir cette CAP pour répondre aux attentes des personnels concernés.

Certaines affectations se faisant dès le 1er juin, la Direction générale (DG), s'est engagée à tenir compte du contexte sanitaire et à accorder, le cas échéant, des aménagements aux dates de prises de fonctions.

Dans leur déclaration liminaire, les élus **F.O.-DGFIP** ont notamment dénoncé le manque de transparence de ce recrutement au choix. Vendu en effet par la DG comme un facteur de souplesse pour les directeurs locaux, il est surtout destiné à gérer les conséquences du démantèlement programmé de l'actuel réseau des trésoreries SPL, SIP, SIE, SPF de la DGFIP.

Force est de constater que ces nouveaux chasseurs de têtes n'ont pas appliqué ce mode de recrutement de manière homogène. Si certains directeurs locaux ont pris le temps de faire passer un entretien aux candidats sélectionnés sur dossiers, d'autres s'en sont exonérés. Selon l'administration ces méthodes seraient justifiées par le fait que certains directeurs connaissent les postulants retenus dans la fameuse "short list" puisqu'ils exercent déjà leurs fonctions dans le département. Si cette démarche peut avantager les cadres concernés qui n'auront pas à subir des diagonales kilométriques infernales pour obtenir une affectation, les autres peuvent penser qu'une partie des postes auraient pu être ouverts à une saine concurrence.

La DG s'est félicitée d'un mouvement particulièrement riche. Si beaucoup de trésoreries ne trouvent pas de responsables, ces 106 postes C2 et C3 et 50 C1 seront mis sur le marché dès l'après-midi du 7 mai, via le mouvement d'appel à candidatures via Ulysse. Ainsi le 3e étage de la fusée est déjà mis sur orbite. Le 1er étage était lancé à l'automne de l'année dernière avec l'affectation de 49 cadres dans le Mouvement d'Initiative Local.

L'analyse de **F.O.-DGFIP** va à l'encontre de cet optimisme puisque seuls 77 inspecteurs sur un vivier de 504 obtiennent une promotion sur un poste C3, dont 7 en PSP. C'est beaucoup moins qu'en 2019 avec 112 promotions. Notons au passage la suppression de 42 postes classés C2 et de 30 postes classés C3 en 2019, auxquels il faut ajouter le gel de 197 postes comptables ce qui obère considérablement les possibilités de positionnement de nombreux cadres.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont demandé à la Présidente de séance s'il était possible, dans ce contexte de raréfaction, de permettre aux collègues n'ayant pas trouvé de poste, d'être maintenus une année supplémentaire dans le vivier. Elle a indiqué qu'elle allait réfléchir à cette possibilité.

F.O.-DGFIP a pris acte de cette ouverture et souhaite pour les cadres concernés qu'elle se concrétise.

L'administration a également confirmé, à la demande des OS, que les cadres ayant pu bénéficier d'une Promotion sur Place seront affectés à titre rétroactif au 1er janvier et non au 1er juin 2020.

Aux différentes déclarations liminaires l'administration a donné les réponses suivantes :

- **Périmètre de cette CAP** : l'administration ne répondra pas aux questions concernant les mouvements de mutations à équivalence C2 C3, celui-ci n'étant plus soumis à l'avis de la CAPN. Pour autant, les bureaux RH souhaitent maintenir un dialogue de bonne qualité et ne pas agir en aveugle. Aussi, ils continueront à travailler dans un esprit de discussion, même hors du cadre des CAP, si les OS évoquent des situations individuelles problématiques dans un délai raisonnable.
- **Une CAPN de transition** : la loi de transformation de la fonction publique a nécessité l'accompagnement des cadres afin qu'ils s'adaptent rapidement à ces évolutions n'étant pas propres à la DGFIP d'où de nombreux GT et la création d'un référentiel des postes comptables. Les statistiques de comparaison de ce mouvement avec celui de l'an passé font apparaître des différences difficilement acceptables même si les équipes des services RH ont travaillé dans des conditions difficiles avec des outils qui sont ce qu'ils sont. La DG s'est déclarée ouverte à toute amélioration du dispositif dans le cadre d'un travail collectif.
- **Annnonce du nouvel appel à candidature** lancé sur Ulysse, à l'issue de cette CAPN, donc le vendredi 7 mai après-midi et qui est composé de :
 - postes restés vacants à l'issue du mouvement ;
 - éventuels postes libérés en cascade ;
 - postes dont le référentiel n'est pas stabilisé au moment du mouvement

Ce mouvement d'appel à candidature sur 106 postes comptables C2/C3 et 50 postes C1, donne une nouvelle chance aux cadres de pouvoir se positionner. Multiplier les mouvements permet en outre de réduire au maximum les intérim entre la Direction de départ et la Direction d'arrivée.

- **Mouvement administratif des IDIV** : en réponse à la demande de **F.O.-DGFIP**, l'administration a annoncé l'ouverture de tampico aux environs du 19 mai, une clôture des vœux 10 jours après, une publication prévue vers la fin juin et une CAPN début juillet. Ainsi, les cadres pourront à la fois se positionner aussi bien sur un poste comptable que sur un emploi administratif, en application d'un certain nombre de règles, telles que l'affectation en priorité sur les postes comptables et en priorité sur les postes C1.
- **Modalités de recrutement au choix** : cette année 2020, est marquée par la mise en place d'un mode de sélection bien différent de celui reposant sur la règle de gestion de la primauté de l'ancienneté administrative. Concernant la tenue des entretiens, **F.O.-DGFIP** n'a pas manqué de signaler une grande disparité selon les départements et les régions. Si certains postulants ont été reçus, d'autres ont été écartés sans en être informés. Mme Ployart a bien conscience que ce

mode de recrutement est encore perfectible. Elle a souligné, qu'en amont, les cadres ont besoin de trouver de nouveaux repères afin d'être accompagnés pour mettre en valeur leur parcours professionnel, via un CV et une lettre de motivation.

La Présidente de séance a confirmé que si un cadre passe un entretien, sa direction locale doit lui communiquer son rang dans la « short liste », avant la transmission de ce classement à la centrale. Or, certains de nos mandants nous ont relayé qu'ils n'avaient pas été destinataires de cette information. Lors de la CAPN, **F.O.-DGFIP** a déploré ce défaut de renseignement qui lors des prochaines CAPN, nécessitera de la part de la DG, d'un rappel des consignes aux directeurs locaux.

La décision finale de cette sélection au choix appartient à la DGFIP, qui n'est pas un simple bureau d'ordre, car elle a une mission d'arbitrage entre les départements si un candidat est classé sur plusieurs postes. Le point important, c'est qu'elle ne doit pas déroger au classement dans la « short liste ».

Principales données de la CAPN

EXAMEN DU MOUVEMENT DE MUTATIONS ET PROMOTIONS SUR POSTES C2 et C3

Pour faciliter les comparaisons d'une année sur l'autre, les données statistiques qui suivent consolident l'ensemble des données relatives aux mouvements sur postes comptables C2/C3, qu'ils soient réalisés à équivalence de grade ou qu'ils se traduisent par des promotions.

884 demandeurs (dont 327 sur postes C2)
12 877 vœux (chiffres fournis par la DG)
(pour mémoire au mouvement 2019 : 1 603 demandeurs et 50 876 vœux)

S'agissant des données relatives à l'année 2020 :

Le nombre total de vacances initiales est de
220 dont 119 postes C2 et 101 postes C3 ;

Sur 111 vacances potentielles libérées en cours du mouvement C2/C3, **83 ont été ouvertes au recrutement selon les règles de gestion et 28 feront l'objet d'un appel à candidature ultérieur** (et ne font donc pas partie de postes pourvus dans le présent mouvement).

Nombre de postes comptables pourvus dans les mouvements 2019-2020 :

	2020	2019
Postes comptables C2	176	300
Postes comptables C3	121	197
Total	297	497

Nombre de formulaires de vœux exprimés en 2019-2020 :

2020	2019
884	1 603

Postes C2 et C3

Gels de postes : **197 gels de postes comptables dont 109 sur des vacances potentielles et 88 sur des vacances initiales.**

Postes vacants à l'issue du mouvement : 36
(dont 14 postes comptables C2 et 22 postes comptables C3).

1) Mouvements des postes comptables C2

Le nombre de formulaires dont la demande porte exclusivement ou partiellement sur des postes comptables C2 est de **587** (et 1 119 en 2019).

Ces 587 demandes (y compris non éligibles) se répartissent par catégorie de grade de la façon suivante

Par grade :

101 IP soit **17 %**
159 IDiv HC soit **27 %**
327 IDiv CN soit **56 %**

Le nombre de postes vacants à l'ouverture du mouvement est de **176**.

Tableau - synthèse du mouvement 2020 sur les postes C2

	2020	2019	2018
Postes C2 pourvus par promotion (IDIV CN)	80	95	78
<i>Dont choix</i>	65	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
<i>Dont règles de gestion</i>	15	95	78
Promotions suite à fusion de postes comptables (C2)	2	5	1
Promotions sur place	4	13	34
Total	86	113	113

F.O.-DGFIP a voté **CONTRE** pour les promotions vers des postes C2 :

2) Mouvements des postes comptables C3

Le nombre de formulaires dont la demande porte exclusivement ou partiellement sur C3 : **345**.

Ces **345** demandes se répartissent par catégorie de grade de la manière suivante :

149 IDiv CN
196 IFiP

Sur **77** postes C3 offerts en promotion dont 7 en PSP (pour rappel en 2019 il y avait 112 postes dont 16 PSP) :

Tableau - synthèse du mouvement 2020 sur les postes C3

	2020	2019	2018
Postes C3 pourvus par promotion (IFIP)	70	95	78
<i>Dont choix</i>	56	N/A	N/A
<i>Dont règles de gestion</i>	14	95	78
Promotions sur C3 suite à fusion	0	1	6
Promotions sur place	7	16	29
Total	77	112	113

F.O.-DGFIP a voté CONTRE les promotions vers des postes C3

Gels de postes comptables :

F.O.-DGFIP déplore le nombre exponentiel de gels de postes TS, TM, SPF,... qui préfigurent la fusion de la plupart de ces structures en unique SCG et SPF départementaux.

F.O.-DGFIP souhaiterait plus de transparence sur le résultat de la démarche annuelle menée par chaque direction sur l'ASR (Adaptation Réseau et Structure).

Le nombre de postes gelés est en augmentation par rapport au précédent mouvement 2019 soit :

Postes C2 : 83 postes (47 postes lors du mouvement 2019)

Soit : 2 SCG, 8 TM 24 TS, 21 SPF, 13 SIP 10 SIE, 5 SIP-SIE

- 06 – SPF Grasse 2 (déjà gelé précédemment)
- 08 – SGC Rethel
- 10 – TS Brienne-le-Chateau
- 13 – SPF Aix-en-Provence 2 (déjà gelé précédemment)
- 13 – SIP Marseille 1er/8ème
- 13 – TS Salon-de-Provence
- 13 – TM Vitrolles
- 14 – TS Caen-Orne et Odon
- 14 – TM Les Monts d'Aunay
- 14 – SPF Caen 2 (déjà gelé précédemment)
- 14 – SIP-SIE Falaise
- 14 – SPF Pont-l'Evêque 1
- 17 – SIP-SIE Saint-Jean-d'Angély
- 21 – SIP-SIE Semur-en-Auxois
- 21 – TS Dijon Banlieue
- 21 – TS Montbard
- 26 – SIE Romans-sur-Isère
- 27 – SIP Pont-Audemer
- 28 – TM La Loupe
- 28 – SPF Dreux
- 28 – SIP-SIE Chateaudun

30 – TM Aigues-Mortes
30 – SPF Nimes 2
35 – TM Saint-Aubin-d'Aubigné
37 – SPF Tours 2 (déjà gelé précédemment)
37 – SIE Chinon
41 – TM Mer
41 – SIE Romorantin-Lanthenay
45 – TS Centre-Val de Loire
49 – SPF Angers 2 (déjà gelé précédemment)
51 – TS Châlons-en-Champagne HLM
51 – SIP Épernay
51 – SIP-SIE Vitry-le-François
54 – SIP Toul
55 – SIP Commercy
56 – TM Locminé
56 – SPF Lorient 2 (déjà gelé précédemment)
58 – SIP Clamecy
62 – SPF Béthune 1 (déjà gelé précédemment)
65 – SGC Tarbes
67 – SIP Erstein
67 – TS Illkirch-Graffenstaden
67 – SIP Molsheim
69 – SPF Lyon 4 (déjà gelé précédemment)
69 – SPF Lyon 5 (déjà gelé précédemment)
72 – SIP Saint-Calais
72 – SIE La Flèche
72 – SIE Le Mans Sud-Ouest
76 – SPF Rouen 2 (déjà gelé précédemment)
77 – TS Roissy Pontault-Combault SPL
77 – SIE Coulommiers
77 – TS Chelles Secteur Local
77 – TS Claye-Souilly
77 – TS Magny-le-Hongre
77 – SIP Chelles
78 – SPF Rambouillet (déjà gelé précédemment)
78 – SIE Rambouillet (déjà gelé précédemment)
78 – SPF Mantes-la-Jolie
79 – SIP Thouars (déjà gelé précédemment)
83 – TS Barjols Tavernes
84 – SPF Avignon 2 (déjà gelé précédemment)
85 – TS Vendée
85 – TS Le Poire-sur-Vie
85 – TM Beauvoir-sur-Mer
85 – TS Mortagne-sur-Sèvre
85 – TS Luçon
85 – TS Saint-Jean-de-Monts
88 – TS OPHA Épinal
91 – SPF Corbeil 2 (déjà gelé précédemment)
92 – TS Bagneux
92 – SIP Clichy
92 – TS Clichy Municipale
92 – SIE Saint-Cloud
93 – TS Aulnay-sous-Bois Centre Hosp.
93 – SIE Le Raincy
93 – SPF Bobigny 3
93 – SPF Bobigny 4
93 – SPF Bobigny 5 (déjà gelé précédemment)
94 – TS Male Alfortville/Maisons-Alfort
94 – SIE Choisy-le-Roi

- 94 – SPF Créteil 3 (déjà gelé précédemment)
- 95 – TS Beaumont-sur-Oise
- 95 – SIP Cergy Pontoise Ouest

Postes C3 : 114 postes (60 postes lors du mouvement de 2019)

Soit : 1 SCG, 32 TM 55 TS, 20 SPF, 4 SIP, 2 SIP-SIE

- 02 – SIP Guise
- 02 – TS Nouvion-en-Thiérache
- 03 – TM Montmarault
- 03 – SPF Cusset 2
- 08 – TS Vouzinois
- 12 – TM Ségala Méridional
- 13 – TS Lambesc
- 13 – TS Marignane
- 13 – TM Miramas
- 14 – TS Isigny-sur-Mer
- 14 – TM Troarn-Argences
- 14 – SIP Pont-L'Evêque
- 14 – SPF Caen 4 (déjà gelé précédemment)
- 15 – TM Saint-Martin-Valmeroux
- 16 – TS Chalais
- 17 – SPF La Rochelle 2 (déjà gelé précédemment)
- 18 – TS Bourges Amendes
- 21 – TM Vitteaux
- 21 – TS Chenôve
- 21 – TS Semur-en-Auxois
- 21 – SIP Châtillon-sur-Seine
- 27 – SPF Louviers 2 (déjà gelé précédemment)
- 27 – SPF Pont Audemer 2 (déjà gelé précédemment)
- 28 – SPF Chartres 2 (déjà gelé précédemment)
- 28 – TM Bonneval
- 28 – TM Châteauneuf-en-Thymerais
- 29 – TS Pont-Croix
- 2A – TS Santa-Maria-Siché
- 2A – TS Sartène Municipale
- 30 – SPF Nîmes 3 (déjà gelé précédemment)
- 33 – TM Belin-Béliet
- 34 – TS Cournonterral (déjà gelé précédemment)
- 35 – SPF Rennes 3 (déjà gelé précédemment)
- 35 – SPF Rennes 4 (déjà gelé précédemment)
- 35 – TS Plélan Le Grand (déjà gelé précédemment)
- 35 – TM Retiers
- 41 – TM Bracieux
- 41 – TM Montrichard
- 41 – TM Morée
- 44 – TM Blain
- 44 – TM Guémené-Penfao
- 45 – TS La Ferté-Saint-Aubin
- 45 – TS Patay
- 45 – TS Courtenay
- 45 – TS Malesherbes
- 45 – TM Ferrières-en-Gatinais
- 45 – TS Sully-sur-Loire
- 47 – SPF Agen 2 (déjà gelé précédemment)
- 48 – TS La Canourgue-Saint-Germain-du-Teil
- 48 – TS Saint-Chély-d'Apcher
- 48 – SIP-SIE Florac
- 48 – SIP Langogne

48 – TS Langogne
48 – SIP-SIE Marvejols
48 – TS Lozère
49 – TS Thouarce
49 – SPF Saumur 2 (déjà gelé précédemment)
50 – TS Hospitalière Carentan
50 – SPF Cherbourg 2 (déjà gelé précédemment)
51 – TS Reims Banlieue Bourgogne
51 – TM Suippes
51 – TM Montmirail
52 – TS Bourbonne-les-Bains (déjà gelé précédemment)
52 – TS Prauthoy
54 – TS Einville-au-Jard
54 – SPF Lunéville (déjà gelé précédemment)
54 – SPF Nancy 2
54 – TS Haroue-Vezelize
54 – TS Nancy Ctre Psycho Dptal
54 – TS Thiaucourt-Regniéville
54 – TS Baccarat Badonviller
54 – TS Bayon-Blainville-sur-l'Eau
54 – TS Audun-le-Roman - Piennes
56 – SPF Lorient 3
57 – TS Metzervisse
59 – TM Marchiennes (déjà gelé précédemment)
60 – TS Auneuil
60 – TS Froissy
60 – TS Clermont Municipale
60 – TS Neuilly-en-Thelle Municipale
63 – TS Volvic (déjà gelé précédemment)
63 – TS Courpière (déjà gelé précédemment)
63 – TM Vic-le-Comte (déjà gelé précédemment)
63 – TM Jumeaux (déjà gelé précédemment)
63 – TM Rochefort-Montagne
64 – TM Saint-Jean-Pied-de-Port
67 – TS Molsheim
67 – TS Wasselonne
67 – TS Barr
67 – TS Marckolsheim
67 – TS Obernai
67 – TS Ville (déjà gelé précédemment)
67 – TS Drusenheim
67 – TS Seltz Lauterbourg
69 – TM Condrieu
71 – TM Bourbon-Lancy
76 – SPF Le Havre 1 (déjà gelé précédemment)
76 – SPF Yvetot
77 – TM Nangis
77 – SPF Coulommiers 2 (déjà gelé précédemment)
80 – TM Saint-Valery-sur-Somme
80 – SPF Péronne
80 – TS Flixecourt
81 – TS Roquecourbe (déjà gelé précédemment)
85 – TM Chantonnay
85 – TM Pays de la Châtaigneraie
85 – TM Sainte-Hermine
85 – TM Noirmoutier-en-l'Île
85 – TM Chaille-les-Marais (déjà gelé précédemment)
91 – SPF Corbeil 3 (déjà gelé précédemment)
91 – TS Massy

92 – TS Villeneuve-la-Garenne
95 – SGC Magny-en-Vexin
95 – TS Marines

TOTAL ==> 41 SPF, 3 SGC, 79 TS, 40 TM, 17 SIP, 10 SIE, 7 SIP SIE

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté :

- CONTRE les promotions IDiv HC ;
- CONTRE les promotions d'IDiv CN.

En conclusion, pour ce mouvement 2020, **F.O.-DGFIP** réitère son opposition à ce recrutement en grande majorité au choix et alerte sur la saturation annoncée des débouchés tant au niveau des postes C2 que C3.

F.O.-DGFIP rappelle qu'à l'issue de ce mouvement comptable plus de 427 inspecteurs sont encore dans le vivier et qu'au mieux très peu sortiront de l'appel à candidature et lors du mouvement administratif.

F.O.-DGFIP relaye la grande déception des collègues qui n'ont pu obtenir de postes sachant que certains étaient bloqués pour des raisons familiales et que d'autres avaient élargi leur choix sans pour autant obtenir satisfaction.

.....

Déclaration liminaire CAPN mouvements C2 et C3 du 7 mai 2020

<https://www.fo-dgfip.fr/documents/DL-CAPN4-07mai2020.pdf>

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu



N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP